



**Parlamentarische Gruppe Tibet**  
**Groupe Parlementaire pour le Tibet**  
**Parliamentary Group for Tibet**

Binzstrasse 15  
8045 Zürich  
buero@gstf.org

Berne, le 23 mai 2023

Marc N. Casper  
Chairman, President and CEO  
Thermo Fisher Scientific  
168 Third Avenue  
Waltham, MA 02451-1223

**Lettre Publique : Le Groupe Parlementaire pour le Tibet s'inquiète de la participation de la société Thermo Fisher Inc. à la collecte massive d'échantillons d'ADN auprès de la population tibétaine et demande des explications sur les activités de la société au Tibet.**

Monsieur le Directeur général, Cher M. Casper

Le groupe parlementaire pour le Tibet, composé de 30 membres du Conseil national et du Conseil des Etats de Suisse, est très préoccupé par les informations qu'il a reçues selon lesquelles Thermo Fisher Scientific Inc. aurait vendu des appareils de collecte d'échantillons d'ADN aux autorités de la soi-disant " Région Autonome du Tibet " ( RAT ).

Selon un rapport<sup>1</sup> de l'organisation Citizen Lab datant de septembre 2022, les autorités de la RAT collectent en masse des échantillons d'ADN auprès de la population depuis 2016. Le rapport de Citizen Lab s'appuie sur des documents des services gouvernementaux accessibles au public. En septembre 2022, près d'un million d'échantillons auraient été collectés, ce qui correspond à près d'un tiers de la population de la RAT. La collecte s'effectue sur l'ensemble de la population à partir de l'âge de cinq ans et les personnes concernées ne peuvent pas s'opposer au prélèvement d'échantillons.

Les autorités justifient globalement la collecte d'ADN par la "lutte contre la criminalité" et comme moyen de rechercher des personnes disparues.

Dans votre réponse du 14 novembre 2022 à une lettre d'une coalition de groupes de défense des droits de l'homme exprimant leur grande préoccupation concernant les livraisons aux autorités, vous avez déclaré le 22 novembre 2022 que la quantité d'échantillons fournis "correspond à la fréquence de ces crimes dans la région" et que vous êtes "fier de participer aux nombreuses applications positives de nos produits d'identification humaine".

Dans votre réponse du 24 janvier 2023 à la Congressional Executive Commission on China (CECC), vous avez en outre déclaré que les récipients d'échantillons vendus représentaient une petite quantité. Cela serait "tout à fait conforme à un organisme d'application de la loi qui mène des enquêtes médico-légales de routine dans une telle région". Dans votre lettre, vous écrivez que vous avez établi des directives éthiques et responsables pour la vente de votre technologie et que celles-ci sont basées sur des normes scientifiques et éthiques mondiales largement reconnues.

Vos interventions laissent planer de sérieux doutes sur le respect des principes éthiques que vous invoquez :

- Vous affirmez que la quantité de récipients d'échantillons vendus est conforme au "taux de criminalité prévu" dans la RAT. Comme vous le savez, la police de la République populaire de Chine (RPC) en général et la police du Tibet en particulier considèrent toute activité politique indésirable comme un "crime politique". Vous ne pouvez donc pas exclure que les données ADN contribuent de cette manière à l'identification de Tibétains qui sont des "criminels politiques" aux yeux de la police. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que l'organisation Freedom House, dans son rapport annuel "Freedom in The World 2023"<sup>2</sup>, classe pour la

<sup>1</sup> <https://citizenlab.ca/2022/09/mass-dna-collection-in-the-tibet-autonomous-region/>

<sup>2</sup> <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2023/marking-50-years>



troisième fois, après 2021 et 2022, le Tibet comme le pays le moins libre du monde, au même niveau que la Syrie et le Soudan du Sud. Nous craignons donc que vos produits contribuent directement à la terrible répression politique qui sévit dans cette région.

- Les données ADN sont stockées dans des bases de données de la police de la RPC au Tibet. Leur utilisation ou leur transmission ne peut donc pas être contrôlée. La collecte massive de données uniquement "sur la base de soupçons et de réserves" ne peut pas être justifiée par la "lutte contre la criminalité". Une telle pratique nous semble en contradiction avec le contrôle de la "vente éthique et responsable" que vous prétendez appliquer.

- Il ne peut être exclu que les données ADN soient utilisées à d'autres fins que la résolution de crimes. Il est même très probable que ce soit le cas. Des publications scientifiques contenant des données ADN de la population tibétaine ont été publiées. Ces articles ont dû être retirés<sup>3</sup> suite aux protestations d'éthiciens, car il n'y avait aucune garantie que le consentement des personnes concernées avait été obtenu pour l'utilisation des données génétiques. Les normes éthiques en vigueur dans le monde entier pour la recherche sur l'être humain doivent être conformes à la "Déclaration d' Helsinki"<sup>4</sup> de l'Association médicale mondiale. Celle-ci exige, entre autres, que le don d'échantillons soit volontaire, que les personnes concernées soient pleinement informées de l'utilisation des données collectées auprès d'elles, qu'elles aient le droit de refuser le prélèvement d'échantillons et qu'elles soient informées de la conservation des données. D'ailleurs, dans vos propres directives éthiques internes, vous vous référez explicitement à la "Déclaration d' Helsinki".

Nous faisons donc appel à vous afin que vous nous aidiez dissiper nos doutes quant au fait que votre entreprise pourrait soutenir les pratiques répressives de la RPC et ce à grande échelle et au détriment du peuple tibétain.

Nous apprécierions donc fortement que vous acceptiez de :

- décrire en détail les mesures que vous prenez pour garantir une utilisation éthique du matériel fourni et des données collectées au Tibet ;
- de nous fournir, dans ce contexte, des informations sur la manière dont vous garantissez à vos acheteurs en RAT l'utilisation éthique des récipients d'échantillons et des données d'analyse ;
- nous indiquer concrètement si vos pratiques actuelles de vente de matériel en provenance de la RPC et les contrôles d'utilisation mis en place sont conformes à la "Déclaration d'Helsinki".

En l'absence de réponse satisfaisante à ces questions ou si vous n'êtes pas en mesure de fournir des garanties suffisantes, nous ne pouvons que vous demander de mettre fin à votre coopération avec la RPC en ce qui concerne les récipients d'échantillons et, le cas échéant,

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, Cher Monsieur Casper, nos salutations distinguées.

Au nom du Groupe Parlementaire pour le Tibet

CN Nik Gugger  
Co - Président

CN Fabian Molina  
Co - Président

CN Nicolas Walder  
Co - Président

Cd'E Maya Graf  
Vice - Présidente

**Cette lettre Publique est également envoyée en copie**

à vos filiales en Suisse, au Secrétariat d'Etat à l'économie SECO et aux deux départements de l'économie des cantons de Berne et de Basel-Landschaft.

<sup>3</sup> <https://www.nature.com/articles/d41586-019-03775-y>, <https://www.nature.com/articles/d41586-019-03775-y>

<sup>4</sup> <https://www.wma.net/policies-post/wma-declaration-of-helsinki-ethical-principles-for-medical-research-involving-human-subjects/>